



Suspension d'une execution provisoir

Par **dweadary**, le **29/07/2008** à **00:21**

je suis locataire d'un locale commercial le syndicat de coproprietaire a obtenu un jugement de TGI de paris pour cesser l'activité dans ce localen raison de nuisance et non compatibilité avec le reglements de coproprietaires, ce jugement a été rendu avec execution provioir. dans quels cas on peut suspendre l'execution provisoir ? dans quelles conditions?, quels sont lles arguments qui peuvent etre accepter par la cour d'appel pour areter l'execution en attendant la pronanciation de l'arret de la la cour ? merci de me donner votr avis et conseils .